



# L'INDISPENSABLE DÉTECTION

voit en ce moment fleurir des demandes nombreuses de « jeunes entrepreneurs » qui veulent se lancer dans le métier de la prestation. C'est un métier d'avenir ».

*Hubert Brérot,  
président de la FNEBRE*

La FNEBRE (Fédération nationale des entreprises de détection de réseaux enterrés) a été créée pour accompagner l'essor des activités de détection, de localisation et de géo-référencement des réseaux enterrés. Elle épaula les prestataires et travaille activement pour un arrêté et un décret DR-Dict équilibrés. Hubert Brérot, le président de la FNEBRE, revient avec nous sur l'évolution de ce secteur.

**Réseaux VRD : En quoi l'arrêté sur les DR-DICT va-t-il changer les choses ?**

**H. B. :** Avant, le métier de prestataire n'était pas reconnu en tant que tel. C'était les entreprises de travaux publics qui faisaient de la détection au coup par coup avec leur matériel. Ils se prémunissaient des accidents, surtout corporels. Il existait, bien sûr, des prestataires qui travaillaient sur bon de commandes, pour EDF par exemple, pour vérifier des plans. Par rapport à ce qui a été décrit dans le décret, on parle maintenant d'investigations complémentaires.

Le maître d'ouvrage ira chercher des entreprises prestataires afin de remettre les plans à jour, en classe A, +/- 40cm du réseau, en particulier.

**R-VRD : Cela doit participer à une véritable explosion du secteur.**

**H. B. :** Effectivement, on voit en ce moment fleurir des demandes très nombreuses de « jeunes entrepreneurs » qui veulent se lancer dans le métier de la prestation. C'est un métier d'avenir.

**R-VRD : Le décret va-t-il changer la façon de travailler des prestataires ?**

**H. B. :** Le décret va permettre d'encadrer la profession, notamment au niveau de la formation. Jusqu'à présent, les prestataires étaient formés par les fabricants de matériels. Ces entreprises fournissent en général une formation produit. Maintenant, il va falloir qu'ils soient formés sur les méthodes de détection et qu'ils prennent en compte toutes les techniques de détection, détection électromagnétique et géoradar, afin de repérer tous les réseaux, avec un maximum de précision ; les réseaux gaz en PE par exemple.

**R-VRD : La formation est-elle un point important ?**

**H. B. :** C'est un point capital ! De la bonne utilisation des outils de détection de réseaux enterrés dépend la qualité du travail du prestataire. Il faut savoir comment est configuré un réseau HTA ou un réseau basse tension pour le repérer efficacement. Les outils ne réagissent pas de la même façon. C'est un point que l'on avait minimisé. J'ai même vu des fabricants de produits de détection qui annonçaient que leurs machines pouvaient être utilisées sans formation ! Quel danger !

**R-VRD : Mais qui va se charger de cette formation ?**

**H. B. :** Les fabricants continueront certainement à dispenser des formations aux acheteurs de leurs produits pour leur permettre d'en tirer le meilleur parti. Mais il va aussi y avoir des entreprises qui vont être spécialisées dans la formation à la détection, ces dernières devront être agréées. C'est ce que je fais en dehors de mon rôle de président de la FNEBRE avec mon entreprise, CPF (Conseil, prestation et formation à la détection de canalisations enterrées).

**R-VRD : Beaucoup d'entrepreneurs se lancent dans ce nouveau marché de la prestation. Sont-ils aujourd'hui assez nombreux ?**

**H. B. :** Actuellement, il n'y a pas encore d'obligation puisque le décret et l'arrêté ne sont pas sortis. Lors de la publication, il y aura peut-être une pénurie dès l'instant où une certification est obligatoire pour être capable de répondre à la demande des investigations complémentaires. Le ministère doit agréer les prestataires par une norme Cofrac. Seuls ces prestataires seront habilités à faire les investigations complémentaires.

**R-VRD : Ne risque-t-il pas d'y avoir embouteillage dans les centres de formation ?**

**H. B. :** Le ministère demande qu'il y ait un référentiel qui soit adapté aux prestataires. Il y aura donc des formateurs pour former les prestataires. Le rôle de la FNEBRE est d'encadrer ce processus de formation, afin d'amener un maximum de prestataires vers la certification avant la mise en application définitive de l'arrêté.

**R-VRD : Les topographes ont-ils également une lourde responsabilité ?**

**H. B. :** Quand on va donner la position des réseaux, il faut que cette position soit avérée. On devra garantir cette position car le prestataire est responsable de la position qu'il annonce. Topographie et détection ne pourront plus être dissociées. Nous allons travailler avec les assureurs, sur les responsabilités et garanties de chacun.

**R-VRD : Comment la tarification va-t-elle se faire ?**

**H. B. :** Là encore, ce n'est pas simple. Par exemple, dans la détection d'une rue complète, il va falloir imputer au prorata des réseaux détectés par le prestataire, le coût lié à la détection du type de réseaux. Il est plus difficile et revient plus cher de détecter une canalisation gaz en PE qu'une ligne HTA. Comment expliquer à Gaz de France qu'ils devront payer plus cher qu'EDF ? Là encore, les débats ne sont pas clos pour trouver la façon de montrer que les tarifs annoncés sont les bons afin de ne pénaliser personne et de ne pas enclencher une guerre des prix. Il y a un gros travail d'harmonisation à faire.